

Une maison en déshérence au centre ancien du Crotoy

le 3 rue de la Prison Jeanne d'Arc

Le carrefour le plus ancien du Crotoy est celui de la rue de la Porte du Pont et celui de la rue de la Prison Jeanne d'arc. Le document de la fig.1 est un plan établi au début du XVIIIe siècle. On voit bien la trace de l'ancien château fort médiéval démolit, l'église, en rouge, la couronne des remparts et à l'intérieur le croisement de l'axe ouest qui va de la Porte du Pont à celle des Prés et de l'axe nord sud, la future rue de la Prison Jeanne d'Arc. Ces deux rues sont déjà bordées de maisons et de jardins. La place Jeanne d'Arc et toutes les zones avoisinantes sont encore envahies par la mer.



Fig. 1

En 1829 le Cadastre dit « Napoléon » (fig. 2), puisque ce travail avait été commencé sous le Premier Empire, la rue de la Prison porte déjà son nom, la parcelle correspondant au 3 est déjà construite. On voit aussi la rue de la Poissonnerie (actuelle rue Paul Bos) et le début de la rue de la Brèche.



Fig. 2

Vers 1900, on voit sur cette carte postale (fig. 3) qu'il n'y a pas encore de bâtiment donnant sur la rue de la Porte du Pont. Un mur en briques clôt la parcelle, derrière ce mur on aperçoit un petit bâtiment également en briques. En face l'épicerie de *la Ruche picarde*, en briques et émaux de couleurs flambant neuve. (C'est actuellement La *Banque populaire du Nord* qui a magnifiquement restauré l'édifice).

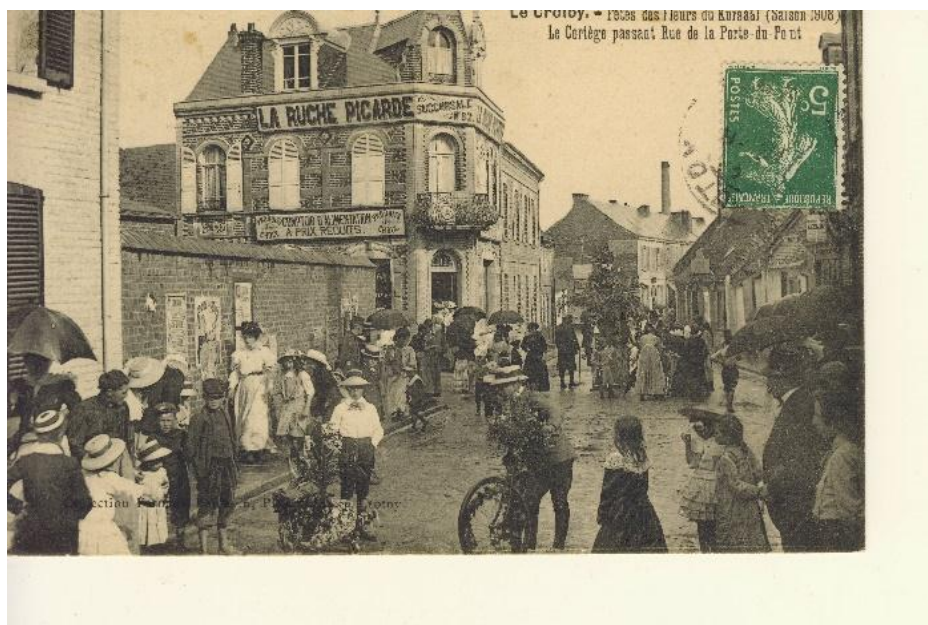
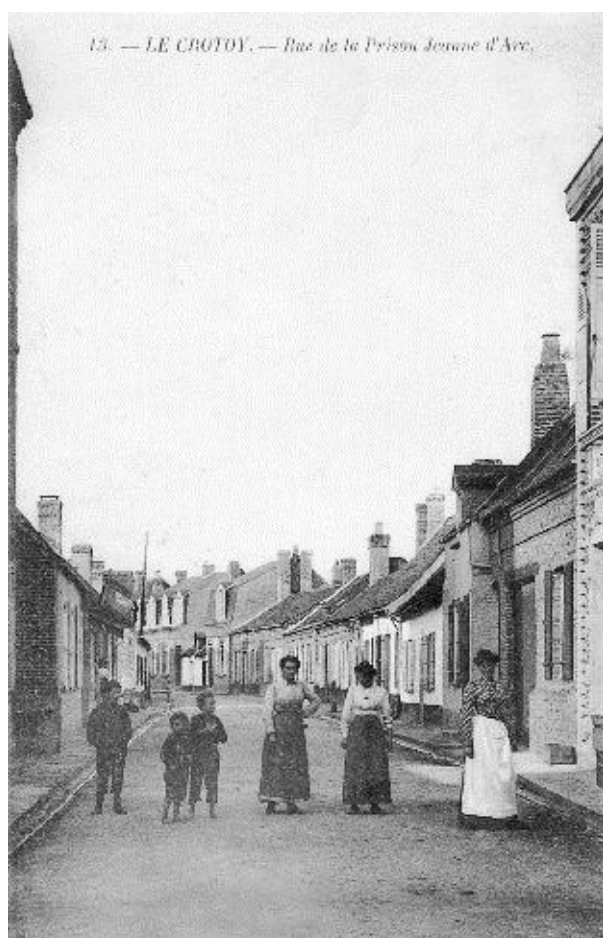


Fig.3

A la même époque, vers 1900, une carte postale (fig. 4) montre la rue de la Prison Jeanne d'Arc où se succèdent les maisons de pêcheurs. Le n°3 est déjà à peu près tel qu'il se présente aujourd'hui, avec un léger décrochage par rapport au bâtiment précédent



Au n°1 on aperçoit tout à fait à gauche la silhouette d'une grande maison en brique, sans doute maison bourgeoise ou maison d'estivants.

Elle est tout à fait symétrique de la *Ruche picarde* et forme une entrée monumentale de la rue (on peut noter cependant que les constructions ne dépassent jamais 10 mètres au faitage ni plus de 10 mètres d'emprise au sol).

Fig. 4

C'est seulement après la guerre de 14-18 que la parcelle de l'angle de la rue de la Porte du Pont, le n°30 est construite : c'est l'*Hôtel restaurant des Balcons fleuris* (fig. 5), pimpant établissement, aux balcons ajourés et fleuris, largement ouvert sur le carrefour face à la Ruche picarde.



Fig. 5

Après la Seconde guerre mondiale tout change : La poste achète le 30 de la rue de la Porte du Pont, et le 1 et le 3 de la rue de la Prison Jeanne d'Arc. Elle installe le bureau de Poste (celui-ci avait fonctionné depuis le XIXe siècle rue de l'Eglise, rue Eudel, etc...), un logement de fonction pour le receveur, un garage.

On voit pendant les décennies qui suivent la sous occupation des locaux (les volets sont fermés à la plupart des étages, fig. 6 et 7), leur manque de mise en valeur (les balustrades de l'Hôtel des balcons fleuris sont remplacées par des barres de fer, fig. 6). Pendant plus d'un demi-siècle ces maisons n'ont été guère occupées et entretenues).



Fig. 6



Fig. 7


Faute d'entretien et d'occupation le 30 rue de la Porte du Pont se dégrade, notamment les balcons en ciment, alors que le 1 et le 3 rue de Prison Jeanne d'Arc ainsi que leurs annexes arrières, pourtant bien antérieures, sont toujours en bon état (fig. 8)





Fig. 8

Le 15 juin 2005 le 30 Rue de la Porte du Pont est frappé d'un arrêté de péril (fig. 9)

BT d
Fax délé par : 0328125652
15-JUL-2005 10:46 DE:PHILIPPE LUCHEUX
2005
SCP LEBAS
0322278227
22129510
ES:LD
21/07/05 11:36
5002-J0-02
Pg: 27/32
Pic

VILLE DU CROTOY

Maire de la commune du Crotoy

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-2
Vu les articles L.511-1, L.511-2, L.511-3, L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
Vu le rapport de Monsieur JOLIVRT Jean expert judiciaire désigné par Monsieur le Juge du Tribunal d'Instance d'Abbeville par ordonnance du 07 juin 2005 à la demande du Maire de la commune du Crotoy concernant l'immeuble appartenant à la SCI Bureau de Poste sis 30 rue de la Porte du Pont cadastré section AR n° 116 faisant ressortir que l'immeuble sis 30 rue de la Porte du Pont à Le Crotoy consitue en raison de l'état de délabrement un péril grave et imminent pour la sécurité publique ;
Considérant qu'au vu de l'expertise, l'immeuble présente un risque imminent d'effondrement ;

ARRETE

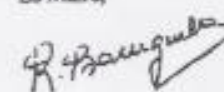
Article 1^{er} : La SCI Bureau de Poste propriétaire de l'immeuble sis à Le Crotoy 30 rue de la Porte du Pont est mise en demeure de prendre les mesures suivantes destinées à garantir la sécurité publique et à mettre fin à tout péril imminent : Démolition immédiate de l'immeuble à l'angle de la rue Porte du Pont et de la rue Prison Jeanne d'Arc.

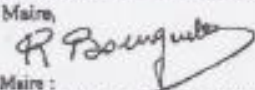
Article 2 : A défaut d'exécution immédiate de ces mesures par la SCI Bureau de Poste, il y sera procédé d'office et aux frais du propriétaire.

Article 3 : L'immeuble devra immédiatement être évacué par ses occupants.



Article 4 : La secrétaire générale de la commune, les agents de police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SCI Bureau de Poste propriétaire.

Fait à Le Crotoy, le 15 juin 2005

Le Maire,


Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté déposé en Sous-Préfecture le 15 06 2005
Le Maire,


Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Mairie - 12, Rue de Général Lefebvre - BP 1080 1 - 02250 LA CROTOY
☎ : 03.22.27.81.34 Fax : 03.22.27.82.27
E-mail : crotoy@mairie-crotoy.fr

21/07/2005 12:27 0155421422 05 AVOCATS ASSOCIES PAGE 10/35

Fig. 9

L'expertise avant démolition confirme bien que seul le 30 rue de la Porte du Pont est visé (fig. 10)

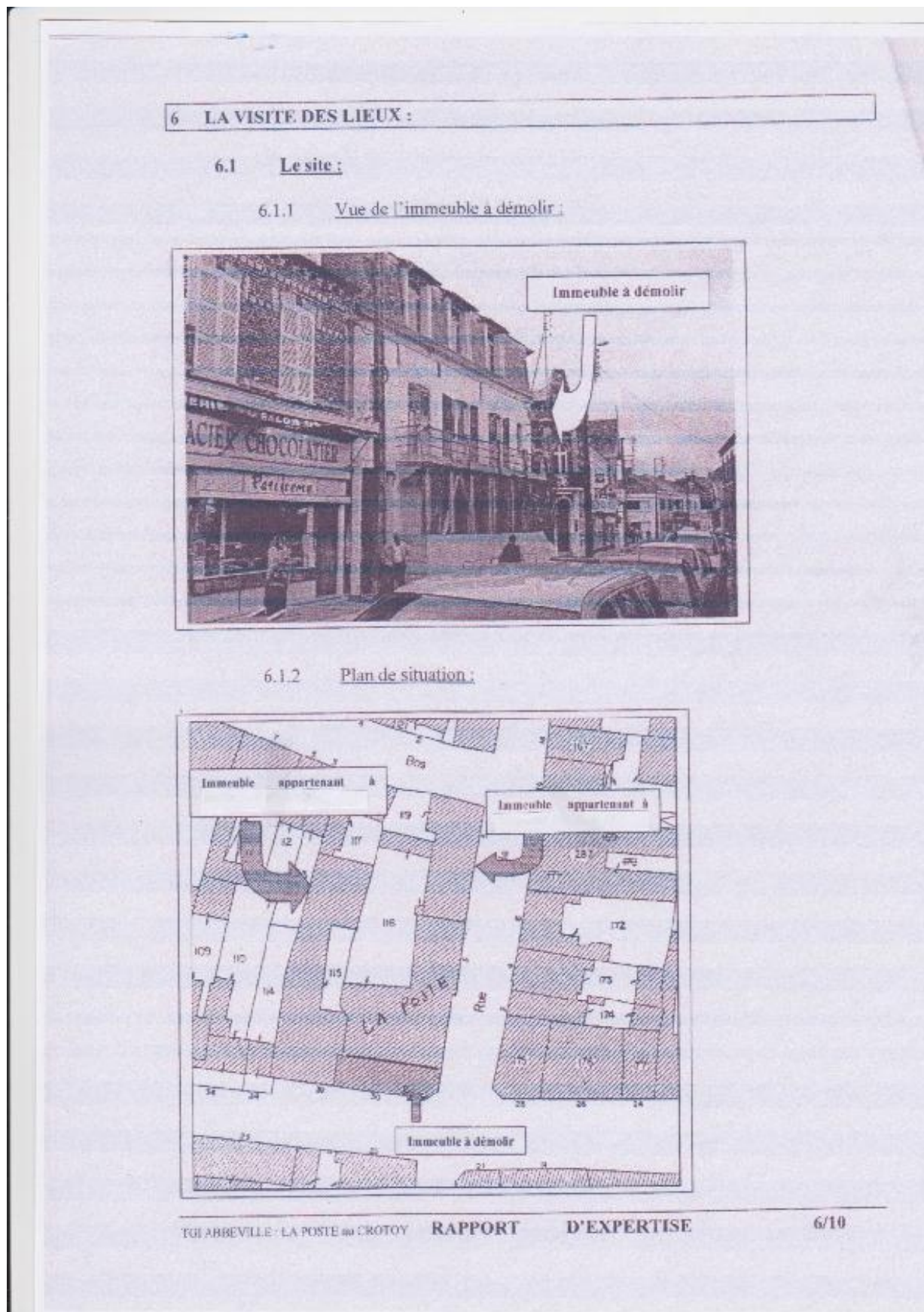


Fig. 10

Pourtant en 2005 la Poste fait raser non seulement le 30 rue de la Porte du Pont mais aussi le 1 rue de la Prison Jeanne d'Arc : affolés par l'ampleur et la violence des démolitions, (les trottoirs subissent de tels enfoncements que les Services du gaz seront obligés de venir contrôler les conduites), les voisins tentent de limiter le carnage et font stopper la démolition de la maison du 3 rue de la Prison. (A cette occasion on peut se poser la question du mode de traitement des plaques amiantées du mur nord du 1 rue de la Prison ? Quel a été leur mode d'élimination ?). La Poste visait une opération immobilière d'ampleur (en 2005 les immeubles de résidences secondaires fleurissent dans Le Crotoy !). Le projet finalement envisagé d'un immeuble de logements sociaux de 16 mètres de hauteur et de 20 mètres d'emprise au sol rue de la Prison soulève de nombreuses protestations, à cause de son inadaptation au site.

Depuis presque 10 ans le centre le plus ancien du Crotoy est donc devenu un terrain vague clôturé de palissades (fig. 11), et la maison du 3 rue de la Prison est entrée en déshérence.



Fig. 11

Dans le nouveau projet envisagé par Poste-Immo, elle est toujours menacée de démolition, bien qu'elle n'ait jamais été frappée par un arrêté de péril. Depuis plus d'un siècle et demi elle a résisté au temps, aux intempéries, aux incendies, aux deux guerres mondiales...Elle peut parfaitement être réaménagée et intégrée dans un projet de reconstruction du carrefour. Elle contribue à la valorisation du patrimoine Crotellois, de l'originalité et de la continuité de son tissu urbain.

En conclusion on peut dire qu'heureusement la Poste n'a pas acheté après la guerre la maison Millevoye, les Tourelles ou la maison de Jules Verne : elles auraient déjà disparues sous les coups des bulldozers !